



Objet : 1^{ère} circulaire Congrès UD 2019

Informations pour le Congrès XXIX de l'UD

Cher(e) camarade,

La Commission Administrative a fixé la date du Congrès de l'Union Départementale, il aura lieu le Vendredi 12 juin 2020, salle Espace Jean Moulin à Champhol, elle choisit comme année de référence 2019 pour comptabiliser le nombre de voix par syndicat.

Il est primordial que les syndicats règlent leurs cotisations 2019 le plus rapidement possible afin de pouvoir voter lors du congrès de l'U.D.

Je te rappelle que l'article 16 de nos statuts précise que « *chaque organisation syndicale a droit à un nombre de voix réparties proportionnellement au nombre de timbres payés à l'U.D. pour l'année de référence déterminée pour le congrès par la commission administrative.* ».

Le matériel de préparation du congrès (ordre du jour, rapport d'activité, mandats, bulletin de participation, ...) vous parviendra au plus tard un mois avant le congrès, afin de vous permettre de prendre les dispositions pour y assurer la représentation de votre syndicat.

Le congrès est un moment important d'échanges fraternels pour notre organisation, nous comptons sur la présence du plus grand nombre de camarades.

Recevez, chers camarades, l'assurance de nos amitiés syndicales les meilleures.

Eric JARRY
Secrétaire général
Union départementale des
Syndicat Cgt - FORCE OUVRIÈRE
d'Eure et Loir
21, rue des Grandes Pierres Couvertes
28000 CHARTRES

UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE D'EURE ET LOIR

21, rue des Grande Pierres Couvertes 28000 CHARTRES

Téléphone : 02.37.28.12.92 – email : udfo28@wanadoo.fr – site : udfo28.org